



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 50473

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la nécessité de clarifier la réglementation concernant l'utilisation des pneus à clous pendant l'hiver. En effet nombre d'associations et de services de secours ne peuvent pas exercer leur activité par temps de neige ou de verglas ; or il s'avère que sur verglas, seul cet équipement permettrait une intervention efficace. Elle lui demande donc si des précisions dans la réglementation pourraient être apportées en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50473

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1744

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)